

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 06058
Numéro SIREN : 419 223 649
Nom ou dénomination : PELOUZE PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2023 sous le numéro de dépôt 43912



2304391401



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : PELOUZE PARTICIPATIONS

Numéro RCS : 419 223 649

Numéro Gestion : 2004B06058

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : 10 R DE LA PEPINIERE
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2023R043912 (2023 43914)

Date du Dépôt : 13/04/2023

- Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Date de l'acte : 04/04/2023

fait à Paris, le 13 avril 2023



ARA

Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes

43912

SARL PELOUZE PARTICIPATIONS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET A LA TRANSFORMATION**SARL PELOUZE PARTICIPATIONS**

10 rue de La pépinière
75008 PARIS

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société Pelouze Participations, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique du 13 février 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante au 31 décembre 2022 :

- Le montant des capitaux propres est de 2 130 398 euros,
- Le résultat net avant impôt est négatif de 313 159 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la création de la société, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles qui auraient été utilisées pour l'établissement des comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social ni sur les avantages particuliers, aucun avantage particulier n'étant stipulé.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Versailles, le 4 avril 2023



Kara audit & Conseil
Loïc Hellegouarch
Commissaire aux comptes et à la transformation